

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 8 avril 2022 à 20 heures à la salle de réunion de la mairie sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Chantal COUILLEROT, Christophe RAVASSARD.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

BUDGET PRIMITIF 2022.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 comme suit :

La section fonctionnement s'équilibre à 441.530,00 euros. Il s'agit principalement d'un budget de reconduction avec quelques hausses sur les postes énergie, carburant et combustibles suite aux fortes variations de prix de ces produits.

La section investissement s'équilibre à 475.269,00 euros dont 76.91,001 euros et 136.499,00 de restes à réaliser respectivement en dépenses et en recettes.

Au niveau des nouvelles opérations, on peut noter :

Etude de faisabilité d'une chaufferie bois en cours de réalisation.

Construction d'un mur de soutènement et aménagement de la butte devant la Halle pour la partie longeant la RD 23.

Construction d'une chaufferie bois afin d'alimenter, par un réseau enterré, les bâtiments de la mairie-cantine, le logement locatif-garderie et l'école. (Coût estimé 200.000 euros).

Remplacement d'une partie des chaises de l'église.

Equipement en chaises et tables de la Halle.

Acquisition de matériel afin d'équiper l'office de réchauffage de la halle, à savoir : deux armoires réfrigérées de 700 l, un fourneau électrique avec plaques vitro céramiques, deux tables de travail en inox, un lave-vaisselle, un congélateur armoire, une hotte de ventilation, un four micro-ondes, une cafetière, un chariot inox et divers meubles de rangement.

Installation de rideaux de protection contre le vent, la pluie ou le soleil qui seront fixés sur le pourtour de la Halle.

Achat d'un petit camion-benne destiné à soulager le tracteur communal lors de transports de marchandises. L'acquisition définitive est conditionnée au résultat de l'appel d'offres de la chaufferie. En cas de dépassement de l'estimation actuelle, l'achat de ce véhicule pourrait être reporté sur l'exercice suivant.

A ces divers investissements viennent se rajouter quelques petits travaux sur les bâtiments.

TAUX D'IMPOSITION.

Le conseil municipal décide de laisser inchangés les taux d'imposition des taxes directes locales qui s'établissent à 30,65 % pour la taxe foncière sur le bâti et à 24,03 % concernant la taxe foncière sur le non bâti.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Cantine scolaire de Ratte-Montagny : 1.200 euros

Délégués de l'Education Nationale : 50 euros.

Amicale des donneurs de sang de Louhans : 100 euros.

Association MATOUCOEUR : 100 euros.

Ecomusée de la Bresse Bourguignonne : 50 euros.

FNATH (association des accidentés de la vie) : 100 euros.

Resto du cœur : 100 euros.

Batterie Fanfare de la Bresse Louhannaise, pour services rendus : 200 euros.

TRAVAUX DE VOIRIE 2022.

Le maire précise que les travaux de voirie retenus par la Communauté de Communes BLI en charge de cette compétence sont :

Chemin des cours, linéaire de 210 m pour un montant de 29.061,00 euros.

Chemin de Verdin, réalisation de deux purges pour 5.916,00 euros.

BANQUET DES CONSCRITS.

Le conseil municipal décide de mettre gracieusement à disposition la Maison du Temps Libre en vue de l'organisation du banquet des conscrits des classes 1 et 2, interclasses 6 et 7, qui aura lieu le samedi 7 mai prochain à midi.

Le conseil municipal étudie les questions diverses et fixe la prochaine réunion de conseil municipal au vendredi 20 mai à 20 h 30.